

FRAUDE AU VIREMENT

EN APPARENCE

Vous attendez un règlement.

Vous transmettez à votre assureur, par courrier postal ou électronique, des documents permettant le règlement dont un IBAN à votre nom.

EN RÉALITÉ

Un escroc intercepte ce courrier ou ce courriel.

Il falsifie les documents contenus dans votre courrier/courriel dans le but de percevoir les fonds à votre place.

L'escroquerie au virement ou arnaque au faux RIB a pour objectif de tromper la victime, en usurpant l'identité d'un créancier avec lequel elle est en relation, afin de lui faire réaliser un virement vers un compte bancaire détenu par un escroc.



LES BONS RÉFLEXES

- ✓ À la réception du courrier de règlement, si vous ne visualisez pas les fonds sur votre compte, contactez immédiatement votre conseiller habituel.
- ✓ Si la fraude se confirme, déposez plainte et transmettez la copie à votre assureur accompagnée d'un IBAN à votre nom.
- ✓ Également, avant de procéder à un virement vers un tiers (entrepreneur, ...) n'hésitez pas à faire des vérifications en amont.